

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit pour les É.-U. : PÉNÉTRANT KROIL – ORIGINAL AEROSOL (anciennement connu sous le nom d'AeroKroil) - KROIL PENETRANT – ORIGINAL AEROSOL (formerly known as AeroKroil)

Nom du produit pour le Canada : AeroKroil

Usage du produit : Agent Pénétrant/Lubrifiant pour usage Industriel

Fabricant : Laboratoires Kano LLC
1000 E. Thompson Lane
Nashville, TN 37211

Numéro de téléphone d'urgence : Chemtrec : 1 (800) 424-9300

Numéro de téléphone du fabricant : 615-833-4101

Site web : www.kroil.com

Date de préparation de la FDS : 6 octobre 2025

Section 2 : Reconnaissance des dangers

Classification du SGH / HAZCOM 2024/ SIMDUT 2022 :

Classification de la santé	Classification physique
Irritation cutanée - Catégorie 2 Irritation des yeux - Catégorie 2A Danger par aspiration - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1	Aérosol - Catégorie 2

Éléments de l'étiquette :

Danger !



Aérosol inflammable. Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Se laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer la brume ou les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection appropriés et une protection pour les yeux.

EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser de nouveau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

Section 3 : Composition / information sur les composants

Nom chimique	No CAS	%
Distillats pétroliers durement hydrotraités	64742-52-5	30-50
Hydrocarbures aliphatiques (faible tension de vapeur)	64742-47-8	20-40
Alcool terpénique*	Exclusif	7-13
Diisobutylcétone (2,6-diméthylheptan-4-one ; 4- heptanone, 2,6-diméthyl)	108-83-8	7-13
Propergol de dioxyde de Carbone	124-38-9	1-5
Alcool diacétonique (2-hydroxy-2-méthyl-4-pentanone ; 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one)	123-42-2	1-<3
Alcool isobutylique (1-propanol, 2-méthyl- ; isobutanol)	78-83-1	1-<3

Le pourcentage exact reste une donnée confidentielle appartenant à la société ou est une variante de la formule.

***Demande en vertu de la LCRMD déposée le 2022-07-26 ; Numéro d'enregistrement : 03479770**

Section 4 : Premiers soins

Yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes pour s'assurer que le matériau est éliminé par lavage. Obtenir de l'aide médicale si une irritation se développe ou persiste.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Lavez bien la région du contact avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée. Laver les vêtements avant de les utiliser à nouveau.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Au besoin, donnez la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, demandez à un personnel qualifié de donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les symptômes se manifestent.

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable par les produits aérosols. Si le concentré est ingéré, NE PAS faire vomir. Gardez la victime calme et au chaud. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou somnolente. Si des vomissements se produisent spontanément, gardez la tête sous les hanches pour éviter une aspiration dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

Principaux symptômes et effets importants, aigus et différés : Peut causer une irritation oculaire et cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation respiratoire et des effets sur le système nerveux central tels que le mal de tête, étourdissement, nausée et vomissement. Nocif ou mortel si avalé. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

Indication d'attention médicale immédiate et traitement spécial, s'il y a lieu : Si avalé, obtenir immédiatement une aide médicale.

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs et les structures.

Dangers précis découlant du produit chimique : Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Garder loin de la chaleur et des flammes nues. Les conteneurs peuvent exploser ou éclater sous la chaleur de l'incendie. L'exposition prolongée à des températures supérieures à 120 °F (49 °C) peut causer l'éclatement des canettes. Ne jamais utiliser

une torche de soudage ou un chalumeau sur ou à proximité des conteneurs (même vide) parce que le produit peut prendre feu de manière explosive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière. Les produits de la combustion peuvent être dangereux : Les oxydes de carbone, les composés organiques, la fumée et les vapeurs.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection intégraux. Maintenir au frais les conteneurs exposés au feu avec de l'eau. Utiliser un blindage afin de se protéger contre l'éclatement des conteneurs.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Portez des vêtements protecteurs appropriés pour éviter le contact avec les yeux et la peau y compris des gants étanches, des lunettes de sécurité et un respirateur au besoin. Enlever toutes les sources d'inflammation telles que les flammes nues, l'équipement produisant des étincelles, les veilleuses, etc. Ventiler la zone avec un dispositif antidéflaquant.

Précautions environnementales : Éviter le rejet dans l'environnement. Les déversements et les décharges doivent être reportés comme il est exigé par les autorités en charge.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Placer la canette qui fuit dans un seau ou un bac ouvert, dans un endroit bien ventilé, jusqu'à ce que la pression ait été relâchée. Couvrir le liquide avec une matière absorbante inerte et le recueillir dans un contenant approprié en vue de son élimination.

Section 7 : Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Évitez de respirer les vapeurs, les aérosols et les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement la peau exposée avec du savon et de l'eau après son usage. Tenir le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'allumage. Ne pas fumer dans les zones d'entreposage ou d'utilisation. Ne pas couper, braser, souder ou broyer sur ou près des conteneurs. Contenu sous pression. Ne pas perforer, écraser ou incinérer les contenants, même lorsqu'ils sont vides. À conserver hors de portée des enfants.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé à une température inférieure à 120 °F (49 °C). Ne pas entreposer sous la lumière directe du soleil. Entreposer comme un aérosol de niveau 3.

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Nom chimique	Limites d'exposition
Distillats de pétrole sévèrement hydrotraitée (en tant qu'huile minérale)	5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA (sous forme de brume d'huile) 5 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction inhalable)
Hydrocarbures aliphatiques (faible tension de vapeur)	100 ppm - TWA recommandé par le fabricant
Alcool terpénique	Pas de limite établie.
Diisobutylcétone	50 ppm - TWA, valeur PEL de l'OSHA 25 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH
Propergol de dioxyde de Carbone	5 000 ppm - TWA, valeur PEL de l'OSHA 5 000 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH 30 000 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one	50 ppm - OSHA MPT LEA 10 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH
Alcool isobutylique	100 ppm - TWA, valeur PEL de l'OSHA 50 ppm - MPT, valeur TLV de l'ACGIH

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser avec une ventilation générale appropriée ou à aspiration localisée afin de maintenir les concentrations en dessous des limites d'exposition professionnelle. Utiliser un équipement et un câblage électriques antidéflagrants si nécessaire.

Équipement personnel de protection :

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition qui figurent ci-dessus sont dépassées, un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches de protection contre les vapeurs organiques peut être utilisé. Pour une plus forte exposition, un respirateur à adduction d'air pourrait être nécessaire. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et les normes OSHA 1910.134, ANSI Z88.2.

Protection des mains : Des gants imperméables sont recommandés afin d'éviter un contact avec la peau.

Protection pour les yeux : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques sont recommandées.

Protection de la peau : Des vêtements imperméables comme requis afin d'éviter un contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels.

Mesures d'hygiène : Des installations sanitaires et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence adéquats devraient être disponibles dans la zone de travail.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide emballé comme aérosol	Odeur :	Odeur du solvant
Couleur :	Légèrement rougeâtre	pH :	pH non disponible.
Point de fusion/congélation :	Point de fusion/congélation non disponible.	Point/limites d'ébullition :	Point/plage d'ébullition non disponible.
Point d'éclair :	132 °F (55,5 °C), méthode Tagliabue en vase ouvert	Caractéristiques des particules :	Sans objet.
Inflammabilité :	Aérosol inflammable	Limites d'inflammabilité :	LES : 10,9 % (alcool aliphatique no 2) LIE : 0,6 % (hydrocarbure aliphatique LVP)
Tension de vapeur :	Pression de vapeur non disponible.	Densité de vapeur relative :	Densité de vapeur relative non disponible.
Densité relative :	0.8596	Solubilités :	Solubilité négligeable dans l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Coefficient de partage non disponible.	Température d'autoignition :	Température d'allumage spontané non disponible.
Température de décomposition :	Température de décomposition non disponible.	Viscosité cinématique :	Viscosité cinématique non disponible.

Section 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réactivité connue.

Stabilité chimique : Stable sous des conditions d'utilisation ou d'entreposage normal.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et toutes les autres sources d'allumage. Ne percez et n'incinerez pas les contenants.

Substances incompatibles : Éviter les agents oxydants puissants, les agents réducteurs, les acides et les bases.

Produits de décomposition dangereux : La combustion produira des oxydes de carbone, de l'acétone, des émanations âcres et de la fumée.

Section 11 : Données toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut provoquer une irritation des yeux accompagnée de rougeur, larmolement et picotement.

Peau : Peut causer une irritation accompagnée de rougeurs, d'une éruption cutanée et d'une enflure. Un contact prolongé et répété peut provoquer un dégraissement de la peau et une dermatite. Le contact répété peut provoquer une sensibilisation cutanée (réaction allergique cutanée) chez certaines personnes.

Inhalation : L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut provoquer une irritation de la muqueuse et des voies respiratoires supérieures ainsi qu'une dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure la toux, une respiration sifflante, un essoufflement, un mal de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la fatigue et une perte de conscience.

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable par les produits aérosols. Si avalé, le produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale accompagnée de douleurs abdominales, de nausées, de vomissements et de diarrhée, et la dépression du système nerveux central avec des symptômes incluant des maux de tête, des étourdissements, une intoxication, une faiblesse, des nausées et des vomissements. L'aspiration dans les poumons lors d'une ingestion ou d'un vomissement peut causer des dégâts aux poumons.

Danger chronique : Aucun danger chronique n'est prévu.

Statut cancérigène : Aucun des composants de ce produit présents à plus de 0,1 % ne figure sur la liste des cancérigènes de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

Toxicité aigue : Les essais toxicologiques de ce produit en tant que mélange n'ont pas été effectués.

Distillats de pétrole fortement hydrotraités :	DL50 orale du rat	>5000 mg/kg
	DL50 lapin dermique	>2 000 mg/kg
	CL50 inhalation rat	218 mg/L/4 h
Hydrocarbure aliphatique de faible pression de vapeur :	DL50 orale du rat	>2 000 mg/kg
	DL50 par voie cutanée - rat	>5000 mg/kg
	CL50 inhalation rat	> 68 mg/L/4 h
Alcool terpénique :	DL50 orale du rat	3200 mg/kg
	DL50 lapin dermique	5 000 mg/kg
	DL50 orale du rat	5 233 mg/kg
Diisobutylcétone :	DL50 par voie cutanée - rat	>2 000 mg/kg
	CL50 inhalation rat	145 mg/L/4 h
	DL50 orale du rat	3 002 mg/kg
Alcool diacétonique :	DL50 par voie cutanée - rat	>1 875 mg/kg
	CL50 inhalation rat	>76 mg/L/4 h
	DL50 orale du rat	> 2 830 mg/kg
Alcool isobutylique :	CL50 inhalation rat	246 mg/L/4 h
	DL50 lapin dermique	>2 000 mg/kg
	CL50 inhalation rat	167 857 ppm/4 h
Dioxyde de carbone :		

Section 12 : Données écologiques

Écotoxicité : Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit.

Distillats de pétrole fortement hydrotraités :	48 h CE50 <i>Daphnia magna</i>	> 1000 mg/L
Hydrocarbure aliphatique de faible pression de vapeur :	96 h CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i>	2,9 mg/L
Alcool terpénique :	48 h CE50 <i>Daphnia magna</i>	17 - 28 mg/L

Diisobutylcétone :	96 h CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i>	30 mg/L
	48 h CE50 <i>Daphnia magna</i>	37,2 mg/L
Alcool diacétonique :	96 h – CL50 <i>Oryzias latipes</i>	>100 mg/L
	48 h CE50 <i>Daphnia magna</i>	> 1000 mg/L
	72 h CE50 <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>	> 1000 mg/L
Alcool isobutylique :	96 h CL50 <i>Pimephales promelas</i>	1 430 mg/L
	48 h – CE50 <i>Daphnia pulex</i>	1 100 mg/L
	72 h CE50 <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>	1 799 mg/L
Dioxyde de carbone :	96 h CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i>	35 mg/L

Persistance et dégradabilité : L'alcool diacétonique et l'alcool isobutylique sont facilement biodégradables.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

Section 13 : Renseignements sur l'élimination

Instruction d'élimination : Éliminer le produit en accord avec toutes les réglementations locales, de l'état/provinciales et fédérales. Ne pas percer ou incinérer.

Emballage contaminé : Remettre l'emballage vide aux installations de recyclage locales.

Section 14 : Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT / 49 CFR Terrestre		Quantité limitée			
DOT Aérien	UN1950	Aérosols, inflammables, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun danger pour l'environnement.
TMD du Canada		Quantité limitée			
IMDG	UN1950	Aérosols, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun danger pour l'environnement.
IATA	UN1950	Aérosols, inflammables, quantité limitée	2.1	Aucun groupe d'emballage.	Aucun danger pour l'environnement.

Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est connue.

Section 15 : Informations sur la réglementation

Règlements Fédéraux des É.U. :

Quantité reportable sous la section 103 CERCLA : Ce produit a une quantité à déclarer (QD) de 166 666 lb (75 598 kg) (basée sur la QD pour l'alcool isobutylique de 5 000 lb (2 268 kg) présent à < 3 %). Les déversements supérieurs à cette quantité à déclarer doivent être déclarés au « National Response Center » (Centre d'intervention nationale). De nombreux états ont des exigences de rapport de dégagement plus stricts. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

RÈGLEMENTS ÉTATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION :

Proposition 65 de Californie : Ce produit ne requiert pas de mise en garde en vertu de la Proposition 65 de la Californie.

SARA TITLE III :

Catégorie de danger pour la section 311/312 : Consulter la section 2 pour la classification de risque de l'OSHA.

Produits chimiques toxiques, article 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313, titre III de la SARA : Aucun.

Article 302 – Substances extrêmement dangereuses (QPS) : Aucune.

Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

LIS du Canada : Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Section 16 : Autres informations

CLASSIFICATION SIMD : Santé – 2

Inflammabilité - 4

Danger physique - 0

Évaluations NFPA : Santé - 2

Inflammabilité - 2

Instabilité - 0

Commentaire sur la révision de la FDS : Changements aux section 8.

Date de préparation : 6 octobre 2025

Date de la révision précédente : 4 septembre 2024

L'information fournie ci-dessus a été obtenue en se basant sur des données scientifiques actuelles et disponibles. De nouvelles informations peuvent survenir de temps en temps, ce qui rendrait les conclusions de ce rapport, obsolètes. Par conséquent aucune garantie n'est donnée quant à l'application de cette information par l'utilisateur à ses propres fins ou quant aux conséquences d'un usage adéquat ou mauvais.